

INTRODUCTION

En application des articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil permanent le Rapport annuel 2001-2002. Ce document, établi en conformité avec les directives émises dans la résolution AG/RES. 331 de 1978, retrace les activités mises en œuvre par l'Organisation et décrit sa situation financière. Il couvre la période allant du 1^{er} mars 2001 au 28 février 2002.

L'année dernière s'est caractérisée par des défis et des succès considérables pour l'Organisation. Nous avons tenu le Sommet des Amériques à Québec, l'Assemblée générale à San José du Costa Rica et l'Assemblée générale extraordinaire à Lima. Ces trois réunions ont confié à l'OEA de nouveaux mandats et responsabilités qui renforcent notre institution et ouvrent de nouvelles perspectives et possibilités au Système interaméricain. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons obtenu de nombreux succès et nous mettrons tout particulièrement en lumière les suivants: le mandat du Sommet de Québec a demandé à l'OEA de faire office de secrétariat technique et de mémoire institutionnelle du processus des Sommets, l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine le 11 septembre, à Lima, la responsabilité de préparer un projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme (CICTE) qui a été déléguée à l'Organisation par les Ministres des relations extérieures du Continent, entre autres.

Les résultats du Sommet de Québec sont un motif de grande satisfaction pour l'Organisation et nous permettent d'affirmer que les Sommets des Amériques sont – indéniablement – l'instrument le plus efficace pour l'intégration du Continent. Les dispositions émanées de ce Sommet orientent les travaux de l'Organisation compte tenu du fait que ce sont plus de 30 mandats, en tout, qui nous ont été confiés et qui couvrent de nombreux thèmes. À Québec, les Chefs d'État et de gouvernement ont affirmé leur appui au renforcement de la collaboration entre les organismes internationaux en vue de favoriser une utilisation adéquate des ressources disponibles, de maximiser l'efficacité de l'exécution des programmes, d'éviter que les mandats ne se chevauchent ou ne fassent double emploi, d'accroître les possibilités de financement et d'assurer une mise en œuvre cohérente des initiatives émanées du Sommet.

Pour atteindre ces objectifs, notre Organisation a signé un mémorandum d'accord avec la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) afin de mettre en place une coordination plus étroite pour l'exécution des mandats émis par les Sommets. Le Bureau de suivi des Sommets a été chargé de servir de secrétariat de cette instance de coordination, ce qui ne représente qu'une toute petite partie du renforcement institutionnel qui est actuellement en cours et qui permettra à l'Organisation de s'acquitter des nouveaux mandats et dispositions émanés du Sommet de Québec.

L'adoption de la Charte démocratique interaméricaine à Lima représente le progrès institutionnel le plus important qu'ait accompli l'OEA. La Charte est la preuve manifeste de la conviction démocratique de tous les pays du Continent et de leur volonté d'affronter, tous ensemble, les nouvelles menaces. Après le Sommet de Québec, les États membres de l'OEA, conformément au mandat imparti par leurs Présidents, ont entrepris de préparer un projet de Charte démocratique à l'intention des Ministres des relations extérieures que se réuniraient à San José du Costa Rica à l'occasion de la XXXI^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA. Ce travail, fondé sur un

vaste ensemble de normes internationales, y compris la Charte de l'OEA, la résolution 1080, de nombreuses déclarations de l'OEA - et notamment celles de Managua, Nassau et Santiago – et sur des références au Comité des droits de l'homme des Nations Unies et sur notre Convention américaine relative aux droits de l'homme, le Pacte de San José, a été enrichi de telle sorte que je ne peux que souligner sa dimension intégrale extrêmement concrète et précise. La Charte démocratique établit clairement les liens indissolubles qui unissent la démocratie et la pauvreté, la démocratie et le développement, la démocratie et l'environnement, la démocratie et les droits de la femme et de l'enfant.

Le 11 septembre, jour où la démocratie a été lâchement menacée, les 34 États membres de l'OEA ont réaffirmé leur engagement à l'égard de la démocratie en adoptant la Charte démocratique interaméricaine à l'Assemblée générale extraordinaire de Lima. L'OEA a été la première organisation internationale à réagir contre les attentats et les Ministres des affaires étrangères du Continent et le Secrétaire général, en personne, ont exprimé leur soutien et leur solidarité au Secrétaire d'État, M. Colin Powell.

La lutte contre le terrorisme est inscrite depuis un certain temps à l'ordre du jour de l'Organisation et fait partie des efforts systématiques qu'elle déploie en faveur de la sécurité continentale. La création du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) en est la preuve. Suite aux événements du 11 septembre, l'OEA a redoublé d'efforts dans ce domaine et a été invitée à faire part de son expérience et de ses connaissances en la matière devant plusieurs forums internationaux, comme cela a été le cas pour l'invitation que lui a adressée le Comité de lutte contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les vils attentats terroristes du 11 septembre ont mis en lumière la nécessité de toujours être prêts à relever les futurs défis et l'importance de réagir aux nouvelles réalités mondiales. Les actes terroristes constituent le défi le plus grave qui ait été lancé à notre civilisation, à nos valeurs, aux droits de la personne, aux libertés publiques, aux principes de tolérance et de pluralisme. L'OEA a prouvé sa haute capacité de réaction contre des faits de cette nature avec la mise en application du Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR), la Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures et la Session extraordinaire du Conseil permanent afin d'analyser les conséquences économiques des attentats terroristes sur le Continent américain, et notamment sur les pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

Le TIAR a été invoqué par les États membres de l'Organisation à la vingt-quatrième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, qui a adopté la résolution intitulée "Menace terroriste dans les Amériques", dans laquelle les États parties au Traité ont affirmé que les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis étaient des attaques contre tous les pays des Amériques. Les États parties se sont également engagés à appliquer toutes les dispositions pertinentes du TIAR et le principe de solidarité continentale, à se fournir une assistance mutuelle effective pour faire face à ces attaques et pour maintenir la paix et la sécurité dans le Continent américain.

La Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures a également chargé le Conseil permanent de l'élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme, lequel serait soumis à la considération de la prochaine Assemblée générale de l'Organisation, qui se tiendra à la Barbade. À la fin de cette réunion, les Ministres ont adopté une résolution exhortant les États à renforcer la coopération au niveau régional et international afin de poursuivre, arrêter, traduire

en jugement et sanctionner les personnes qui commettent, organisent et financent des actes terroristes, et le cas échéant, accélérer leur extradition.

Le 31 octobre, le Conseil permanent a tenu une session extraordinaire afin d'analyser les impacts sociaux et économiques des attentats du 11 septembre sur le Continent américain, et en particulier sur les petits États qui tirent une partie importante de leurs revenus du tourisme. Pour freiner la déstabilisation économique causée par les attentats, l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) a ouvert des lignes de crédit spécial pour appuyer ces pays et l'Unité du tourisme et les autres bureaux de l'Organisation ont réorienté leurs projets en tenant compte de ces difficultés.

Au cours de l'année écoulée, l'OEA a appuyé résolument la démocratie par le biais de ses missions d'observation des élections qui sont toujours organisées à l'invitation des pays concernés. Nous avons envoyé des missions aux élections du Guyana, de Saint Vincent et Grenadines, du Pérou, du Nicaragua et du Honduras. Au Pérou, l'OEA a pu assister au dénouement d'une crise institutionnelle et politique profonde causée par les irrégularités constatées lors des élections présidentielles de l'an 2000. Le premier tour de scrutin, le 8 avril 2001, s'est déroulé sans incidents et a bénéficié de l'appui total du peuple péruvien. Le deuxième tour, qui a eu lieu le 3 juin, s'est terminé par l'élection de Monsieur Alejandro Toledo. Les efforts déployés par l'OEA au Pérou démontrent la validité et l'importance de l'action collective et lancent un avertissement à tous les ennemis de la démocratie qui oseraient s'opposer aux désirs du peuple.

Les événements politiques et économiques qui se sont déroulés en Haïti depuis l'Assemblée générale de San José du Costa Rica continuent à préoccuper l'Organisation. L'engagement et la participation du Secrétariat général en Haïti se sont considérablement accentués au cours de l'année dernière. L'OEA poursuit ses efforts en vue de résoudre la crise politique provoquée par les irrégularités observées aux élections législatives de mai 2000. En octobre 2001, a été formé le groupe d'amis d'Haïti, composé de l'Allemagne, l'Argentine, les Bahamas, le Belize, le Canada, le Chili, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Mexique, la Norvège, la République dominicaine et le Venezuela, qui collabore avec l'OEA dans sa recherche d'une solution à cette crise.

Les flambées de violence de décembre dernier ont bloqué les négociations entre les parties. Compte tenu de ces événements, le Secrétaire général a demandé que son mandat soit renouvelé afin qu'il puisse faire face aux nouvelles circonstances. C'est pourquoi le Conseil permanent a adopté la résolution 806 qui établit une mission spéciale de l'OEA en Haïti.

Nous avons également poursuivi nos efforts en vue de contribuer à résoudre les différends territoriaux et de régler pacifiquement les conflits. Conformément aux mandats qui lui ont été impartis par le Conseil permanent de l'OEA et aux dispositions de la Charte, l'Organisation a collaboré avec le Belize et le Guatemala et avec le Nicaragua et le Honduras, faisant office de médiateur, afin d'établir un dialogue propre à calmer les tensions.

Le thème du respect des droits de la personne continue à se situer au cœur même de notre agenda continental. C'est ce qu'a réaffirmé emphatiquement le Sommet de Québec et ce qu'a déclaré la Charte démocratique interaméricaine en établissant un lien indissoluble entre le respect des droits de la personne et la pleine validité de la démocratie dans notre région. Cette année, nous avons travaillé assidûment à la mise en œuvre des dispositions émises par le Sommet.

Poursuivant nos efforts pour combattre le fléau du trafic de drogues et l'usage abusif des stupéfiants, au mois de janvier, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) a publié son premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM). Selon ce rapport, les pays d'Amérique latine ont prouvé qu'ils avaient accompli un travail considérable afin d'appliquer les mesures recommandées par le premier cycle du processus d'évaluation ; cependant, dans plusieurs cas, ils ont affronté des difficultés, dues au manque de ressources techniques et financières appropriées. Au fil des années, ce processus d'évaluation et d'analyse renforcera les mesures que nous prenons au niveau national et collectif pour lutter contre les drogues.

L'OEA, par le biais de l'Unité sur le commerce, continue à participer étroitement aux questions relatives aux politiques commerciales et à l'intégration économique du Continent américain. L'Organisation a collaboré à la mise en œuvre d'activités de coopération technique en faveur des pays de la région et a fourni un appui technique et analytique aux négociations en vue de l'établissement de la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA). L'année dernière, nous avons fourni un soutien aux pays membres lors des réunions des groupes de négociation de la ZLEA. Les groupes de négociations ont continué leurs travaux, se concentrant sur la préparation d'une version préliminaire du chapitre de l'Accord relatif à la ZLEA dont chacun d'entre eux est chargé. Le travail accompli par l'Unité sur le commerce en ce qui concerne le soutien apporté aux groupes de négociations a tenu compte de ce mandat et a inclus, entre autres, la compilation d'études, d'analyses et de travaux d'assistance technique dont ces groupes avaient besoin. Cette activité a été réalisée, en coordination avec les deux autres institutions qui composent la Commission tripartite, à savoir la BID et la CEPALC.

L'année dernière, nous avons fait connaître la situation critique où se trouvaient les finances de l'Organisation. La situation était tellement grave qu'il n'était pas certain que l'Organisation pourrait faire face aux dépenses des missions qui lui avaient été confiées. Les États membres ont réagi rapidement afin de corriger le problème. Grâce à leur engagement de s'acquitter de leurs arriérés, l'année fiscale 2001 se solde par des liquidités qui ont permis pour la première fois, ces dernières années, de couvrir les dépenses inscrites au budget et de verser plus que la quantité minimale prescrite au Sous-fond de réserves

Cependant les problèmes qui affectent la situation financière de l'Organisation ne sont pas seulement des problèmes de liquidités. D'autres aspects continuent à mettre en danger notre capacité de conserver une structure financière saine. La stagnation du montant budgétaire, l'inflation et l'augmentation du nombre de mandats qui ne sont pas assortis d'une identification des sources de financement, sont des questions dont nous devons nous occuper. Le fait de fournir des liquidités à l'Organisation a constitué un premier pas, mais nous devons nous pencher sérieusement sur nos contraintes budgétaires afin d'éviter que l'OEA ne se retrouve à nouveau dans la situation critique d'il y a deux ans. Le Secrétariat général est prêt à exécuter les nouveaux mandats qui lui ont été confiés mais les États membres devront prendre les décisions nécessaires afin de mettre à la disposition de l'Organisation les ressources financières qui lui permettront de s'acquitter de ses obligations. Le budget doit être révisé, en tenant compte, pour le moins, de l'inflation, afin que l'Organisation puisse mettre en œuvre les nouveaux mandats.

Cette année, nous avons été témoins des difficultés à prévoir le futur. L'ampleur des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis a dépassé toute prédiction et a fait comprendre au monde que la démocratie sera toujours menacée par les ennemis de la liberté et du pluralisme. Le hasard qui a voulu que les attentats aient lieu le jour où se réunissaient les Ministres des relations extérieures pour signer la Charte démocratique interaméricaine met l'accent sur cette réalité. L'OEA continue à œuvrer afin

de faire face à ces menaces et à toutes les autres menaces, concentrant ses activités dans les principaux domaines qui relèvent de sa compétence, à savoir la démocratie, la lutte contre le terrorisme, les droits de la personne, l'intégration régionale et la lutte contre les stupéfiants. Par son engagement, sa vision et son travail, l'OEA réaffirme son attachement à la lutte en faveur des idéaux de la démocratie et de la liberté.

César Gaviria
Secrétaire Général